

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Instruction du Gouvernement du 3 mai 2016 relative au renforcement des contrôles routiers à l'occasion des week-ends prolongés de l'Ascension et de la Pentecôte

NOR : INTK1611161J

Référence : circulaire n° INTK1607223J du 31 mars 2016 sur le renforcement de la lutte contre l'insécurité routière.

Le ministre de l'intérieur à Monsieur le préfet de police ; Mesdames et Messieurs les préfets de département ; Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône (pour action) ; Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'intérieur ; Monsieur le préfet, directeur général de la police nationale ; Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale ; Monsieur le délégué à la sécurité et à la circulation routières (pour information).

Au cours des derniers mois, je vous ai fait connaître ma détermination à faire baisser l'accidentalité routière. En effet, les bilans définitifs de l'année 2014 puis de l'année 2015 ont enregistré une hausse de la mortalité sur les routes. C'est pourquoi, je vous ai demandé dans ma circulaire citée en référence de renforcer la lutte contre l'insécurité routière.

Le Gouvernement met tout en œuvre pour créer les conditions permettant d'atteindre l'objectif fixé par le Premier ministre de moins de 2 000 tués en 2020. Il convient de traduire cette ambition sur le terrain.

Aussi, à l'occasion des grands chassés-croisés des week-ends prolongés de l'Ascension et de la Pentecôte, je vous demande de veiller à la plus grande visibilité des forces de l'ordre, qui seront mobilisées en grand nombre sur les périodes du 4 au 9 mai 2016 et du 13 au 17 mai. Votre présence auprès des policiers et des gendarmes, avec les procureurs de la République qui répondraient favorablement à votre invitation, soulignerait plus encore l'engagement du Gouvernement en matière de sécurité routière.

1. Mobilisation des forces de l'ordre

Je vous demande donc de mobiliser les forces de l'ordre sur l'ensemble de votre département et, en particulier, sur les axes et les points accidentogènes.

Pour ce faire, vous donnerez des directives précises au directeur départemental de la sécurité publique et au commandant de groupement pour qu'ils mettent en œuvre des services spécifiques de contrôle des flux lors de ces journées de grandes migrations. Vous impliquerez également les directeurs zonaux des compagnies républicaines de sécurité. Une présence très significative et particulièrement visible sur le terrain devra être assurée de jour comme de nuit.

Vous vous attacherez à ce que tous les moyens disponibles soient déployés afin de lutter contre les vitesses excessives, les conduites sous l'influence de l'alcool et/ou de stupéfiants en application des nouvelles dispositions prévues par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé qui élargit et harmonise les possibilités de contrôles. J'entends que les dispositifs répressifs soient mis en œuvre en profondeur avec une multiplicité des points de contrôle. Les polices municipales devront être associées à ces actions.

Vous porterez une attention particulière à l'égard des conducteurs de deux-roues motorisés. En effet, ces usagers vulnérables sont fortement impliqués dans les accidents les plus graves et vous veillerez donc à ce que des opérations spécifiques soient diligentées pour réprimer les comportements déviants et relever les infractions concernant, notamment, les plaques d'immatriculation non conformes.

D'une manière générale, outre les principales infractions génératrices d'insécurité routière, je vous demande de donner des instructions précises afin que l'ensemble des infractions résultant de l'inobservation des règles du code de la route soit fermement sanctionné quel que soit le type d'usager.

2. Médiatisation de l'engagement des forces de l'ordre

Pour démultiplier les effets de l'engagement des forces de l'ordre sur le terrain, vous initierez des actions de communication lors des principales opérations de contrôle pour sensibiliser et informer les usagers de la détermination des pouvoirs publics dans ce domaine. Au-delà de votre engagement sur le terrain, vous recherchez la médiatisation dans la presse locale des principales opérations de contrôle réalisées sous votre autorité. Il s'agit d'une dimension à part entière de votre politique de sécurité routière. Afin de valoriser cette mobilisation sur l'ensemble du territoire, je vous demande de concentrer sur la matinée du 5 mai 2016 les opérations de communication auxquelles je participerai moi-même.

Fait le 3 mai 2016.

Le ministre de l'intérieur,
BERNARD CAZENEUVE